



- Beer Lovers' Marathon -

ENGLISH VERSION

(version française : voir page 6)

The rules apply to all participants.

Article 1:

The Beer Lovers' Marathon is an event reserved for nice people who want to exercise while having fun.

Article 2:

Runners are encouraged to wear a costume based on the year's theme, to fully enjoy and contribute to the atmosphere.

We insist that you read Article 1 again 😊

Article 3: The runner agrees to respect our Ethical Charter

By registering, the runner agrees to respect the following ethical charter:

- Protect the environment and cleanliness: we've created a route that passes beautiful landmarks and

countryside. Keep it clean!

- Use public spaces and toilets provided.
- No cheating: you must complete the full 42.195 km (checkpoints in place).
- Stay on the official course.
- Use public transport to access the start/finish when possible.
- Assist others if needed — tell a joke, cheer them up, or call for help.
- Respect others: runners, volunteers, spectators, and police.
- Help make BLM a festive and fun experience. (Again, read Article 1!)

Article 4: REGISTRATION

- Registration is only available via the online registration form.
- A confirmation email is sent once payment is completed.
- The bib is personal and cannot be transferred without organizer approval.
- Open to anyone born before May 16, 2009.
- Limited to the first 3,000 registered participants.
- Registration fees: €110, €120 or €150 depending on registration period.
- All registrations are final; no refunds, including for medical reasons.

Article 5: BIB PICK-UP

- Bib pick-up will take place on Saturday, May 15, 2027 from 2:00 PM to 6:00 PM, and Sunday, May 16 from 7:00 AM to 8:30 AM.
- A valid ID is required.
- No bibs will be sent by mail.

Article 6: BIB TRANSFER

- It is prohibited to give your bib to someone else without organizer approval.
- The original participant remains responsible in case of any incident.
- Bib must be fully visible during the race.

Article 7: IMAGE RIGHTS

- By participating, you authorize the Beer Lovers' Marathon and BR-Event ASBL to use your name, image, and voice for unlimited time.

Article 8: SAFETY / MEDICAL

- Organized in collaboration with the city of Liège and the police for maximum safety.
- Medical coverage provided by the Red Cross with multiple aid stations.
- Medical staff may remove a participant for health reasons.
- Intoxicated participants may be disqualified and bibs removed. Continuing is at own risk.
- EXCESSIVE ALCOHOL CONSUMPTION IS DANGEROUS TO HEALTH.

Article 9: TIME LIMIT AND CUT-OFFS

- The finish line will close after 6 hours and 30 minutes.
- Cut-off times will be implemented along the course.
- After the sweep vehicle passes, any runner may be declared 'out of time' and their bib removed.
- Continuing after being removed from the race is at your own risk, and you must follow traffic laws.

Article 10: COURSE ACCESS

- Bicycles, scooters, and motorized vehicles are prohibited unless officially accredited.

Article 11: COURSE

- The marathon is 42.195 km long and officially measured.
- Start: May 16, 2027.
- The route is planned with police; follow all instructions from police and volunteers.
- Runners must obey the highway code and can be disqualified for non-compliance.

Article 12: SHOWERS

- Showers are available at the Runner's Village after the race.

Article 13: TOILETS

- Toilets are available every 5 km, at the start, at refreshment points, and at the finish.
- Please keep them clean.

Article 14: AWARDS

- Award ceremony held at the finish village.
- Top 3 fastest women and men will be rewarded.
- Finishers within the time limit receive a medal and access to the finish village.

Article 15: JOGGER PACK

- Each participant will receive:
 - An official event garment
 - Their bib
 - A belt with ONE reusable CUP (must be kept throughout the marathon for all tastings)

Article 16: TASTINGS & LOCAL PRODUCTS

- Tastings of local food and beers are offered throughout the course in addition to traditional refreshments.
- Organizers are not liable for overconsumption.
- Drink responsibly. Alcohol abuse is harmful to your health.

Article 17: INSURANCE

- Civil liability: organizers are insured for themselves and participants.
- This covers damage caused to others during the event.
- Personal accident: participants are advised to have their own coverage.
- Material damage: organizers are not liable for loss, theft, or damage to personal property.

Article 18: CANCELLATION

- In case of cancellation due to force majeure or reasons beyond organizers' control, no refunds or compensation will be provided.

Article 19: JURISDICTION

- Only courts in the jurisdiction of Liège are competent in case of legal disputes.

Article 20: ACCEPTANCE

- Participation in the Beer Lovers' Marathon implies acceptance of the rules.
- No legal claims can be made against the organization for material or bodily injury.

Article 21: CONGRATULATIONS

- You read everything! That shows strong motivation! Bravo and see you at the start line!



- Beer Lovers' Marathon -

VERSION FRANÇAISE

Le règlement s'applique à l'ensemble des participants.

Article 1 :

Le Beer Lovers' Marathon est un événement réservé aux gens sympas qui veulent faire du sport tout en s'amusant.

Article 2 :

Les coureurs sont invités à être déguisés dans le thème de l'année, afin de participer à l'ambiance et en profiter.

Nous insistons pour que vous relisiez à nouveau l'article 1 😊

Article 3 : Le coureur s'engage à respecter notre Charte éthique

En s'inscrivant le coureur s'engage à respecter la charte éthique suivante

- Protéger l'environnement et la propreté: nous avons créé un parcours qui vous amène devant les plus

beaux monuments de la ville ainsi que dans certains chemins de campagne magnifiques ! Nous sommes fiers de notre ville et voulons la garder propre. Nous comptons sur vous pour y participer. Utilisez les poubelles, ne laissez rien traîner, gardez vos déchets jusqu'au prochain ravitaillement (max 3km)

- Respecter la voie publique et les espaces publics en utilisant les toilettes mises à disposition par l'organisation. Tous les ravitaillements disposent de toilettes !
- Ne pas tricher avant, pendant ou après la course. Il est obligatoire d'accomplir l'entièreté des 42,195 km du marathon (des check points seront répartis sur le parcours pour vérifier). Seuls les coureurs avec un dossard ayant validé tous les check points recevront leur médaille et l'accès au village d'arrivée.
- Ne pas s'écarter du parcours du Beer Lovers' Marathon
- Utiliser dans la mesure du possible les transports en commun pour vous rendre sur le site de départ et d'arrivée.
- Porter assistance à toute personne le nécessitant. Un marathon est une épreuve difficile. Si vous croisez un autre marathonien dans la difficulté, racontez-lui une blague et encouragez-le pour qu'il continue. Si nécessaire, demandez l'aide des secouristes.
- Respecter autrui : les coureurs qui veulent s'amuser autant que vous, les bénévoles qui travaillent pour votre amusement, les spectateurs qui sont venus vous encourager et les policiers qui garantissent votre sécurité
- Contribuer à faire du BLM un moment festif, de plaisir et de partage. (Encore une fois, relisez l'article 1 :))

Article 4 : INSCRIPTIONS

- Les inscriptions s'effectuent uniquement via le formulaire d'inscription disponible en ligne.
- Un mail de confirmation est envoyé à la fin du processus de paiement pour vous confirmer votre inscription
- Le dossard est nominatif et ne peut être transféré à une tierce personne sans l'accord de l'organisation.
- La course est ouverte à TOUTE PERSONNE NÉE AVANT LE 16 MAI 2009
- Le nombre d'inscriptions est limité aux 3.000 premiers inscrits.
- Le prix de l'inscription est fixé à 110€, 120€ ou 150€ suivant le moment de l'inscription
- Chaque inscription est considérée comme définitive et aucun remboursement ne pourra être demandé. Même pour motif médical.

Article 5 : DOSSARDS

- Le retrait des dossards aura lieu le samedi 15 mai 2027 de 14h à 18h et le dimanche 16 mai de 7h à 8h30.
- Une pièce d'identité vous sera demandée.
- Aucun dossard ne sera envoyé par courrier.

Article 6 : ÉCHANGE DE DOSSARD

Il est interdit de donner son dossard à une autre personne sans l'accord de l'organisation. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

Article 7 : Droit à l'image

Lors de son engagement à l'épreuve, chaque concurrent autorise expressément Le Beer Lovers' Marathon et BR-Event ASBL à utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix captée lors du Beer Lovers' Marathon et ce pour une durée illimitée.

Article 8: SECURITE/MEDICAL

Le Beer Lovers' Marathon est organisé en collaboration avec la ville de Liège, la police assurera la mise en place de tous les moyens possibles permettant de garantir la sécurité des coureurs et du public présent dans le cadre de l'épreuve.

La couverture sanitaire de l'épreuve sera assurée par la Croix Rouge via plusieurs postes de secours situés sur le parcours. Le corps médical présent pourra décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons de santé. Les coureurs dans un état d'ébriété trop avancé pourront également se voir écartés de la course par les organisateurs.

Son dossard lui sera retiré, signifiant sans appel sa mise hors course. Tout coureur mis hors course décidant de continuer l'épreuve le fera sous son entière responsabilité et l'organisation ne pourra être tenue

responsable en cas d'accident.

TOUT ABUS D'ALCOOL NUIT A LA SANTE

Article 9 : TEMPS LIMITE et barrières horaires

Attention la ligne d'arrivée sera fermée après 6h30 de course.

Par mesure de sécurité, les barrières horaires seront mises en place le long du parcours.

Après le passage du véhicule de fin de course, et sur décision unilatérale de l'organisation, un coureur sera déclaré « hors délai ». Son dossard lui sera retiré.

Tout coureur mis hors course décidant de continuer l'épreuve le fera sous son entière responsabilité, devra se conformer aux règles de circulation du code de la route et l'organisation ne pourra être tenue responsable en cas d'accident.

Article 10 : Circulation sur le parcours

Les bicyclettes, engins à roulettes (vélo, trottinette, etc) ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours, sauf munis d'une accréditation de l'organisation.

Article 11 : Parcours

Le parcours de 42,195 km est conforme à la distance d'un marathon. Le départ sera donné le 16 mai 2027.

Le parcours est défini par les organisateurs en coordination avec la Police.

Les coureurs doivent obéir aux injonctions des forces de l'ordre à tout moment. Nous conseillons aux coureurs de respecter le code de la route.

Les coureurs doivent respecter à la lettre les injonctions de la police et des bénévoles placés sur le parcours sous peine de disqualification immédiate.

Article 12 : Douches

Des douches sont à votre disposition au Village du Coureur à votre arrivée.

Article 13 : Toilettes

Le Beer Lovers' Marathon invite vivement les coureurs à utiliser les toilettes mises à leur disposition. Elles seront placées tous les 5km, notamment dans la zone de départ, à chaque ravitaillement et à l'arrivée. Nous comptons sur vos efforts pour les garder le plus propre possible

Article 14 : Récompenses

La remise des prix de l'épreuve aura lieu au village d'arrivée. Seront récompensés les 3 femmes les plus rapides et les 3 hommes les plus rapides. Les participants ayant accompli l'entièreté du marathon qui passeront la ligne d'arrivée dans le délai imparti, recevront une médaille et un accès au village d'arrivée.

Article 15: JOGGER PACK

Chaque participant recevra un jogger pack contenant

- Un vêtement de l'année
- Le dossard
- Une ceinture et UN UNIQUE GOBELET. Ce gobelet devra être accroché à la ceinture et les coureurs devront le conserver pendant tout le marathon. Toutes les dégustations seront servies dans ce même gobelet.

Article 16 : Dégustation et Produits du terroir

Des dégustations de produits du terroir (nourriture et bières) sont proposées le long du parcours en plus des ravitaillements traditionnels (eau, nourriture énergétique). En cas de non-respect des dispositions prises par les organisateurs afin d'éviter tout abus de consommation d'alcool, leur responsabilité ne pourrait être engagée. L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. A consommer avec modération.

Article 17: Assurances

Responsabilité civile :

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance RC garantissant les actes des membres de l'organisation ainsi que celles des participants au Beer Lovers' Marathon. En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de la manifestation sportive.

Un justificatif peut être fourni à tout participant en faisant la demande.

Accident individuel: L'organisation recommande à tous les participants qui n'auraient pas d'assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels de souscrire une assurance individuelle accident dans le cadre de leur participation à l'épreuve.

Domage matériel : L'organisation décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisation pour tout dommage causé à leur équipement.

Article 18 : ANNULATION

En cas d'annulation de l'épreuve pour cas de force majeure ou motif indépendant de la volonté des organisateurs, aucun remboursement ne sera effectué ; ni aucune indemnité versée.

Article 19 : Tribunaux compétents

En cas de recours devant un tribunal, seuls seront compétents les tribunaux de la juridiction de Liège.

Article 20 : Acceptation

La participation au Beer Lovers' Marathon implique l'acceptation expresse par chaque concurrent dudit règlement. Les participants s'engagent à ne pas porter plainte contre l'organisation en cas d'accident matériel ou corporel.

Article 21 : BRAVO

Vous avez tout lu !!! Cela montre votre forte motivation !! Un grand bravo et on se donne rendez-vous sur la ligne de départ!